

## Compromis de vente non respecté

-----  
Par audreynenette

Bonjour, nous avons signé hier le compromis de vente d'un terrain en division horizontal, dans le compromis il est inscrit que la surface du terrain est de 846m<sup>2</sup> environ chacun, une fois ce compromis signé l'agent immobilier nous dit que pour finir il avait dit au deuxième acheteur qu'il aurait un peu plus de terrain car il a une bande de passage inclus dans sa surface non constructible (car son accès chez lui) que il lui en avait parlé verbalement. Sauf que chez le notaire on a bien rectifier ensemble que ce serait à part égale environ et non que il aurait plus à cause de cette bande de passage qu'ils perdent.

Evidement nous ne sommes pas d'accord avons signé pour 846m<sup>2</sup> environ certainement pas pour 750m<sup>2</sup> ou 780m<sup>2</sup>.

Est ce que ils n'ont pas le choix et son obligé de s'y tenir et s'il ne sont pas d'accord doivent se rétracter? ou est ce que le terme "environ" leurs donne une marge et dans ce cas de combien?

Sachant que le géomètre n'est pas encore passé.

merci d'avance pour vos réponses.